

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 6

Artikel: Brèves

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

certaines entreprises ont d'ailleurs déjà mis en place des services chargés de traquer les inégalités.

Les femmes pâtissent également du système d'évaluation du travail qui obéit à des critères essentiellement masculins.

Comment changer les choses?

Des qualités typiquement féminines comme l'empathie, la capacité à éviter les conflits sont complètement sous-estimées, par rapport à des atouts masculins comme la force physique ou la capacité de commander. Notre Bureau vient de publier une étude* qui devrait permettre de procéder à un rééquilibrage, dans la mesure où elle propose justement une méthode d'évaluation basée sur des critères qui tiennent mieux compte des aptitudes féminines.

Et l'expérience de vie?

N'est-ce pas aussi un critère important pour évaluer un salaire?

C'est particulièrement vrai pour les femmes qui souhaitent réintégrer le monde du travail, après des années passées au foyer. La tenue d'un ménage, l'éducation des enfants demandent des compétences dont on devrait aussi tenir compte. C'est ce que commence, par exemple, à faire l'administration fédérale.

Cette loi est une étape essentielle sur le chemin de l'égalité entre les sexes.

Mais suffira-t-elle à faire évoluer les mentalités?

C'est effectivement une étape très importante. Tout dépendra toutefois aussi de la pugnacité des femmes, de leur détermination. Il appartient

en effet aux personnes concernées d'agir.

Tout un ensemble d'autres actions et d'idées sont par ailleurs nécessaires, notamment dans le domaine de la scolarité et de la formation où les efforts sont encore insuffisants. Il y a aussi la situation économique actuelle qui n'est guère encourageante et qui peut constituer un frein dans cette évolution. Je reste néanmoins optimiste. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi suscite en effet un intérêt évident, dans de nombreux milieux.

Propos recueillis par
Marie-Jeanne Krill

* Pour les références, lire l'article d'Anne-Marie Ley ci-dessous.

BRÈVES

Défense de l'égalité des salaires: mode d'emploi

La loi fédérale sur l'égalité entre enfin en vigueur le 1^{er} juillet. Elle prévoit notamment que c'est à l'employeur de prouver qu'il n'exerce pas de discrimination salariale à l'encontre d'une employée, laquelle peut désormais se borner à rendre cette discrimination vraisemblable, ce qu'on appelle couramment l'allégement de la preuve. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes vient de mettre à disposition de toutes les personnes qui entendent faire valoir leurs droits trois publications pour les assister efficacement. Une brochure tout public intitulée «Mon salaire à la loupe»; une méthode d'évaluation du travail (ABAKABA) et un instrument de dépistage des inégalités salariales (VIWIV) qui, sous l'étiquette commune d'«Égalité des salaires en pratique»*, fournissent un mode d'emploi, indispensable à tous ceux qui devront se pencher sur la concrétisation de l'égalité des salaires entre femmes et hommes, personnes directement concernées, mais aussi services du personnel, commissions d'entreprises, syndicats et associations féminines, offi-

ces de conciliation et tribunaux. La brochure informe de leurs possibilités d'action les femmes qui pensent être l'objet d'une discrimination et les encourage à parler de leur salaire dans les entreprises. Un premier test décisif est la journée nationale du 14 juin sur la transparence des salaires. Il devrait marquer un premier pas vers la levée du tabou de la confidentialité, parfois imposée par l'entreprise elle-même. «Mon salaire à la loupe» peut être obtenu gratuitement sur demande au Bureau fédéral de l'égalité à Berne. Plus techniques, les deux outils d'évaluation du travail non discriminatoire à l'égard des sexes marqueront d'une pierre blanche la lutte des femmes pour des salaires équitables en fonction du travail accompli. Christof Baitsch et Christian Katz, deux spécialistes en science du travail, ont mis au



point, à la demande du Bureau fédéral de l'égalité, une méthode d'évaluation analytique qui prend en compte quatre critères - intellectuel, psychosocial, physique et responsabilité - destinés à cerner de plus près l'activité professionnelle, métier par métier, fonction par fonction. Ils ont innové en tenant compte dans une même mesure des caractéristiques spécifiquement féminines (couramment sous-évaluées) et masculines (généralement sur-évaluées) des tâches. A titre d'exemple, la prise en compte du critère psychosocial (empathie, aptitude à communiquer) et de celui de la responsabilité (capacité d'organisation) donnent un nombre de points

supplémentaires aux professions d'infirmières, travailleuses sociales et secrétaires de direction. Les deux experts ont testé leur méthode à la satisfaction de leurs interlocuteurs auprès de quatre organisations du secteur public et d'une entreprise privée. Un nom à retenir, celui d'ABAKABA, qui signifie «Analytische Bewertung von Arbeitstätigkeiten nach Katz und Baitsch».

La méthode d'évaluation se complète d'un instrument de dépistage, baptisé sous le vocable de VIWIV (Verdiene ich was ich verdiene?) ou «Est-ce que je gagne ce que je mérite?», dont le but devrait permettre aux associations féminines, aux syndicats et aux associations de personnel d'établir si la discrimination présumée est réelle, puis de la rendre vraisemblable lorsqu'une action en justice est introduite.

(aml)

* Cette double publication s'achète en librairie sous le titre de «L'égalité des salaires en pratique». Elle est éditée par Georg Editeur SA, Genève.

Brisons le tabou des salaires



Le 14 juin – souvenez-vous, ce fut la grande grève des femmes en 1992 – eh bien, cette année, ce sera la journée nationale de la transparence des salaires. Des manifestations un peu partout dans le pays et puis des autocollants distribués sans oublier une grande carte postale (voir ci-dessus), à renvoyer aux organisateurs de la Journée. Le but étant de frapper fort lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité des salaires, pour qu'elle ne reste pas uniquement lettre morte. Pour cela, il faut connaître les salaires.

Echographies remboursées

Deux échographies de routine sont remboursées à toutes les femmes enceintes. Ainsi en a décidé le Département fédéral de l'intérieur dans le cadre de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance maladie qui est entrée en vigueur le 15 mai dernier. Cette décision met fin aux tergiversations et aux disparités entre caisses maladie. Les primes ne subiront pas d'augmentations, les incidences sur les dépenses des caisses représentant une part minime de l'ensemble des coûts. Pour la Société suisse de gynécologie, cette décision est «une réponse appropriée au trouble jeté dans l'esprit des femmes»

en matière d'échographie dans le cadre de la nouvelle loi sur l'assurance maladie (LAMal). Quant aux caisses maladie, elles réduisent le problème à «une tempête dans un verre d'eau».

Sylviane Klein

Un siècle d'entretiens sur l'éducation

Rares sont les revues qui survivent à l'usure des ans. Encore plus rares si elles sont éditées par des femmes. C'est pourtant le cas du mensuel *Entretiens sur l'éducation*. Plus ancien encore que *Femmes suisses*, il a vu le jour il y a tout juste un siècle, né de l'initiative d'un groupe de mères. Ces femmes qui avaient l'habitude de se réunir pour lire la Bible, partager leurs expériences de mère et d'épouse, ont eu l'idée de mettre par écrit leurs discussions. Ainsi est né ce qui se monte aujourd'hui à plus de 10'000 pages consacrées à l'éducation des enfants.

Présente au Salon du livre de Genève pour ne pas laisser cet anniversaire passer inaperçu, l'actuelle équipe de rédaction présentait une brochure éditée spécialement pour l'occasion. Lectrices et lecteurs y découvrent au fil des pages des articles traitant de l'autorité et de l'obéissance à des époques différentes. Au ton moralisateur et au langage sophistiqué de la fin du siècle dernier, succède peu à peu une plus grande ouverture d'esprit, la sévérité parentale laisse la place à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. A travers les lignes transparaissent l'évolution des mentalités, l'apparition de la psychologie et, malgré tout, la pérennité des problèmes fondamentaux. On y découvre également le changement sensible

qui s'est opéré dans le rôle de la mère. Comme ces articles au début, signés par des hommes, écrivains ou pasteurs, parce qu'il n'était pas convenable pour une femme d'exprimer un avis en public à moins de s'appeler Necker, de Saussure ou comtesse de Bassanville. Ou cette petite phrase tirée d'un texte de 1896 et parlant de l'autorité maternelle: «Dieu a remis à chaque mère le pouvoir qui lui est nécessaire pour cela [éduquer ses enfants]. Si elle n'en use pas, c'est sa faute et elle en subira les conséquences». Edités sans interruption depuis cent ans, ces «entretiens sur l'éducation» paraissent aujourd'hui mensuellement sous forme d'un cahier A5 de huit pages. Tiré à 3200 exemplaires, il est le fruit des réflexions d'un comité de rédaction de huit bénévoles, sous l'égide d'une association qui tire ses ressources des abonnements, sans aucune subvention.

Le numéro spécial peut être obtenu pour le prix de cinq francs auprès de Christiane Walker, ch. de la Remettaz 7, CH-1234 Vessy-GE.

Téléphone 022/784 36 31.

Le prix de l'abonnement en Suisse s'élève à Fr. 18.–.

(sk)

A vos greniers !

L'association Archives de la Vie Privée, créée voici deux ans par un groupe d'historiens, d'enseignants et autres passionnés de vie passée et présente menée par Anne-Marie Käppeli, lance un appel à vos archives.

«Mesdames, si vous rangez votre grenier ou votre cave, vos



armoires ou vos tiroirs, celles et ceux de vos parents, de vos grands-parents, de vos tantes, etc. et que vous désirez vous débarrasser des vieilles papiers... Surtout ne les jetez pas! Elles sont importantes pour pouvoir comprendre l'histoire d'une région.

Dans l'idée de créer une base de sources historiques en se référant à la vie des femmes qui

ont traversé ces cent dernières années, l'association des Archives de la Vie Privée souhaite réunir des archives manuscrites, de vieilles lettres, des journaux intimes ou autobiographiques, des photos, ou toutes sortes de documents témoignant de la vie quotidienne. Ils seront mis en valeur par des historiennes et historiens ayant le souci d'écrire l'histoire des femmes.»

Pour participer à cette constitution de la mémoire historique des femmes, écrivez ou appelez! Association Archives de la Vie Privée, 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge, Tél. 022/ 301 02 52.

Initiative des quotas

«Accepter l'initiative dite des quotas, c'est renforcer la représentation des femmes bourgeoises au Parlement fédéral et équilibrer la participation féminine, aujourd'hui tenue principalement par la gauche et les verts», a expliqué l'historienne Heidi Witzig lors de l'assemblée des déléguées de la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) qui s'est tenue récemment à Lucerne. La FSFP représente 100 000 femmes et fêtera son cinquantenaire l'an prochain.

Cette initiative demande des quotas pour les autorités fédérales et sera vraisemblablement mise en votation populaire en 1997. Les femmes bourgeoises sont persuadées, explique la conférencière, que l'égalité juridique suffit et que, celle-ci étant maintenant acquise, c'est à chaque femme de faire ses preuves et de s'imposer. Les femmes de la gauche sont d'avis que ce ne sont pas d'abord les compétences individuelles qui s'imposent, mais les hommes en tant que tels. Elles estiment donc que seule l'introduction de quotas permettra aux femmes d'être suffisamment représentées dans les autorités fédérales.

Selon Heidi Witzig ce clivage est moins perceptible chez les politiciennes car les expériences de certaines femmes en vue de la droite les auraient amenées à radicaliser leur position et à demander, elles aussi, l'introduction de quotas. Elle encourage donc toutes les femmes à profiter de la pression engendrée par l'échéance

Fiduciaire **tao** sa.

Fiduciaire Tao s.a. • Rue Ernest-Bloch 52 • 1207 Genève
Tél. (022) 735 88 44 • Fax (022) 700 05 17

des votations pour exiger des partis et autres organismes des quotas internes et des mesures de promotion des femmes.

Les déléguées ont en outre réélu quatre membres du comité central: Edith Bachmann, Ria van Beek, Margrit Strässler et Katharina Willi. Elles ont pris congé de Gerda Ferrari, ancienne vice-présidente et de Martha Schädelin qui a consacré dix ans au comité central.

L'engagement à tout prix!

Pour son engagement politique et social, Marie-Claire Caloz-Tschopp a reçu le «Prix MODS» (d'une valeur de 2000 francs) en mai dernier. Le «Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire» (MODS) le décernait pour la première fois à l'occasion de son dixième anniversaire.

Cette chercheuse, née en Valais en 1944, a commencé par



Marie-Odile Vaudou

former en Colombie des travailleurs sociaux avant de rédiger une thèse de philosophie politique sur Hannah Arendt* (voir Agenda), philosophe contemporaine. C'est probablement cette double formation de «terrain» et intellectuelle qui a incité Marie-Claire Caloz-Tschopp à vouloir développer, dans ses travaux, «le lien entre la vie quotidienne et la recherche scientifique». Celle qui se définit comme «atypique» (parce que la société ne peut la cataloguer dans une profession spécifique) souligne le combat des femmes, nombreuses dans l'action sociale, «qui doivent inventer de nouvelles pratiques pour s'imposer sans dominer».

En 1982, Marie-Claire Caloz-Tschopp devient membre du mouvement SOS-Asile Vaud et coordinatrice du Groupe de

Genève «Violence et droit d'asile en Europe». Elle est une des premières femmes à développer une nouvelle prise de conscience du problème de l'asile sur le plan européen dans le but de «construire une Europe ouverte et solidaire». Quatre ans plus tard, elle prend part, avec Lukas Hartmann et Marguerite Reut notamment, à la rédaction des travaux préparatoires de la Charte 86 du MODS. Ce texte fondamental consigne la ligne d'action de l'organisation qui a pour but de «créer un contre-pouvoir et de s'ériger contre l'indifférence et l'égoïsme».

En poursuivant ses recherches sur la politique d'asile et les droits de l'Homme (un livre sur la philosophie du jugement est prévu), Marie-Claire Caloz-Tschopp, nous rappelle avec discernement et finesse que l'action politique et sociale commence avant tout par une prise de conscience individuelle du respect des droits entre les hommes et les femmes.

* Marie-Claire Caloz-Tschopp, *Les sans-Etats dans la philosophie politique de Hannah Arendt. Privation du politique et de la pensée ou appartenance et action politique*, Paris, 1996, 500 pp.

Clin d'œil P.T.T.

Le géant jaune féminise ses timbres. Eh oui, c'est la nouveauté 1996. Dorénavant pour vos lettres cachetées avec 70 centimes, vous lécherez l'arrière du portrait de Corinna Bille. Pour celles nécessitant 110 cts, vous collerez celui d'Iris von



Roten. Amusant que le géant jaune ait choisi deux Valaisannes, deux personnalités originales, deux rebelles, chacune dans son genre, issues d'un canton qui ne s'est jamais profilé comme un chantre de la condition féminine. Une chose est sûre, les timbres sont jolis. Quant aux réactions au guichet, elles ont été diverses et pour le

moins étonnantes. Par deux fois, je suis allée acheter une série de ces nouveautés. La première jeune femme n'était pas vraiment au courant, mais après les avoir trouvées, ravie, elle les a même mises dans une enveloppe. La seconde connaissait les timbres et me les a donnés en me lançant un regard noir, du genre, non mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ces bonnes femmes! Réaction qui est sans doute le miroir de commentaires peu avenants entendus à propos de ces petits rectangles de papier. Perplexité!

Génie génétique

Les débats vont reprendre autour du génie génétique puisqu'une initiative a été déposée qui veut en limiter le champ d'application. Alors même que s'allonge la liste des maladies que l'on espère pouvoir traiter grâce au génie génétique. Alors même qu'on en espère des progrès également en agriculture et dans la lutte contre les famines. Ainsi en immunisant les pommes de terre contre un virus qui entraîne leur pourriture.

Une émission Forum de la RSR a récemment relancé la discussion au sujet des recherches faites sur les pommes de terre à la Station fédérale d'essais agricoles de Changins/Nyon. Cette émission était placée sous le titre «Peut-on breveter le vivant?» La question n'est pas résolue. Il y avait donc là un abus de langage qui a entraîné la discussion au plan de l'émotionnel et des peurs latentes devant les nouveautés.

Rappelons qu'il existe déjà un Article constitutionnel qui empêche chez l'homme les abus du génie génétique et des méthodes de reproduction, des Directives concernant l'utilisa-

tion d'organismes génétiquement modifiés, une Commission interdisciplinaire pour la sécurité biologique dans la recherche et ses applications techniques, un Projet prioritaire du Fonds de la recherche scientifique chargé d'étudier les conséquences de l'initiative populaire Genschutz, *Pour la protection génétique* et un Secrétariat de la Commission pour la sécurité qui va faire paraître 4 fois par an une publication grand public sous le titre *BioTeCH Forum**.

Celle dont il est question ici contient un article traitant du domaine médical, et deux autres montrant les possibilités du génie génétique en matière agricole mais aussi les effets pervers que pourrait avoir la dissémination non contrôlée de gènes transformés. Personne n'est plus conscient de ces risques et de leurs responsabilités que les chercheurs eux-mêmes.

Rappelons d'ailleurs que depuis toujours l'agriculture cherche à améliorer par la sélection la résistance des plantes aux maladies et les rendements des cultures. Le recours au génie génétique permet d'accélérer un processus jusqu'à maintenant très lent.

Ajoutons enfin qu'un produit transformé par sélections successives ou par un processus transgénétique peut, lorsqu'il est commercialisé, être homologué, c'est-à-dire reconnu et porté sur une liste afin que le producteur puisse toucher des «droits d'auteur». C'est le cas des horticulteurs qui produisent les roses qui sont exposées et primées chaque année à Genève.

Perle Bugnion-Secretan

* *BioTeCH Forum*, B.I.C.S. Clarastrasse 13, 4058 Bâle

– Comptabilités

– Bilans

– Révisions

– Impôts

**BFN Bureau Fiduciaire
Margrit Nyffenegger**

65, rue de la Prulay, 1217 Meyrin
Téléphone 782 87 35 – Téléfax 782 81 18